

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2011

DIVERSES DISPOSITIONS D'ORDRE CYNÉGÉTIQUE - (n° 3335)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 46

présenté par
M. de Rugy, M. Yves Cochet, M. Mamère et Mme Poursinoff

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, après le mot :

« mènent »,

insérer les mots :

« , en partenariat avec les associations agréées de protection de l'environnement, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à associer les associations agréées de protection de l'environnement, dans les actions d'éducation et d'information en matière de développement durable. Ce partenariat permettra le développement d'un dialogue entre les mondes de la chasse et de l'environnement, et de fait renforcera la pertinence des actions d'information et d'éducation environnementales.